

## Commission des Finances et du Budget du Mardi 4 février 2014 Matin

**05 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments et au Développement durable, adjoint au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "le devenir des bureaux des contributions de Ciney" (n° 21120)**

**05.01 Valérie Warzée-Caverenne (MR):** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, j'ai déjà eu le plaisir d'interroger votre collègue M. le ministre des Finances sur le devenir des bureaux des contributions de Ciney dans le cadre du plan d'infrastructure 2015 du service d'encadrement logistique de son département, et d'attirer son attention sur la nécessité de maintenir un service de proximité pour les citoyens en zone rurale. Celui-ci m'a apporté un certain nombre de précisions quant aux décisions prises concernant le déménagement des services PME de Ciney vers Dinant après 2016, c'est-à-dire dès réception du nouveau projet de construction à Bouvignes-sur-Meuse et le déménagement des services particuliers de Ciney vers Marche-en-Famenne.

La décision étant prise de manière globale, je trouve néanmoins opportun de vous interroger sur les conditions de ces déménagements. En effet, j'aurais aimé avoir plus d'informations quant aux demandes formulées par votre département à la Régie des Bâtiments qui exécute vos décisions en matière d'infrastructures pour organiser les services. Lorsque la Régie des Bâtiments a porté son choix sur le site de Bouvignes-sur-Meuse, j'imagine qu'elle, ou votre département, a tenu compte de l'impact sur l'accessibilité de celui-ci tant pour les citoyens que pour le personnel. Pour rappel, le site de Ciney présente quant à lui toutes les facilités pour la mobilité: gare, bus, proximité de grands axes mais aussi des zonings. De plus, dans le cadre du Schéma de développement de l'espace régional (SDER), Ciney est considérée comme un pôle principal, notamment en raison de son accessibilité favorable.

Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous nous donner plus d'informations quant à l'analyse qui a été faite de la plus-value de ce choix en termes d'accessibilité de ce service public?

Par ailleurs, je me pose également une question sur la plus-value financière de l'opération que représente une nouvelle construction alors que, comme vous me le disiez en février 2013, le bâtiment de Ciney est sous-occupé. Selon mes informations, il a bénéficié d'une rénovation il y a peu. Comment expliquez-vous ce choix?

**05.02 Servais Verherstraeten, secrétaire d'État:** Monsieur le président, chère collègue, vous avez appris de la part de M. le ministre des Finances la raison pour laquelle la restructuration des services nécessitait une réorganisation de Ciney Finances et maintenant du site. Le Conseil des ministres a décidé, en 2005, de créer un complexe Justice-Finances à Dinant. La Régie des Bâtiments prépare le projet. La question de la mobilité est, comme pour tous nos autres projets, prise en considération et mise en balance avec les autres éléments. Si des problèmes subsistent encore à ce sujet, ceux-ci devront être examinés par la suite avec les autorités compétentes. Le site de Bouvignes-sur-Meuse fut retenu parce que le besoin d'un nouveau palais de justice ne trouvait pas de réponse dans une ville coincée entre rochers et fleuve. Dans le cadre du regroupement des services publics, qui permet de réaliser des économies d'échelle, les services des Finances se trouveront sur le même site.

**05.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR):** Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse, bien qu'elle n'apporte aucun élément complémentaire quant à la réflexion sur la mobilité entre Bouvignes-sur-Meuse et Ciney. La question reste de savoir pourquoi.

Certes, je comprends les économies d'échelle que vous avez évoquées, mais Ciney compte un bâtiment qui est sous-occupé et qui a bénéficié d'une rénovation partielle relativement récente. Aussi, lorsqu'on parle d'économies et de regroupement d'effectifs, le rejet de l'alternative que présentait Ciney au profit de Bouvignes-sur-Meuse n'a, pour moi, pas été justifié.

*L'incident est clos.*